



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle**

**Direction générale de la recherche
et l'innovation**

Service de la coordination des stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Sous-direction territoires, société et savoirs

Paris, le 18 octobre 2022

Département diffusion des connaissances et de la documentation
DGESIP-DGRI A1-3 - n°2022-009987

à

Affaire suivie par : Anne-Solweig GREMILLET

Tél : 01 55 55 84 19

Mél : anne-solweig.gremillet@education.gouv.fr

1 rue Descartes

75231 Paris SP 05

Monsieur le Médiateur du livre

Objet : Réponse au projet d'avis du Médiateur de l'édition en date du 18 mars 2022 sur l'édition scientifique dans le contexte des politiques de la science ouverte

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de rencontrer l'ensemble des acteurs de l'édition scientifique, publique et privée, et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour rédiger un projet de rapport que je trouve équilibré. Je partage avec vous le constat selon lequel il n'y a pas de problème notable au regard des règles de la concurrence dans la politique du MESR. De même, je vous remercie d'avoir noté qu'il « *serait sans doute faux de faire porter à la politique de science ouverte la responsabilité des difficultés de l'édition française de revues en SHS ou des interrogations qui pèsent sur son avenir* ». Enfin, vous concluez que le Plan national pour la science ouverte « *ne comprend pas de mesure concrète qui ait pu influencer défavorablement sur l'équilibre économique des éditeurs français de SHS* ». Je me réjouis de ces observations que nous partageons.

Comme vous le savez, la France a une ambitieuse politique de science ouverte et inscrit son action dans un mouvement international qui mobilise tous les pays de l'Union européenne, les pays du G7 et l'ensemble des pays membres de l'UNESCO. De ce point de vue, je suis surpris que vous sembliez penser que la France occupe une place « singulière » dans les politiques de science ouverte dans le monde. En effet, l'UNESCO en 2021 a publié un texte de référence, sous la forme de Recommandations sur la science ouverte, après un vote à l'unanimité, qui partage l'essentiel des axes de la politique française, en particulier en ce qui concerne l'inquiétude relative à la généralisation des frais de publication. De même, les Conclusions du Conseil sur l'évaluation de la recherche et la science ouverte ont été rendues publiques par Conseil de l'Union européenne en juin 2022. Adoptées à l'unanimité, elles manifestent un engagement politique fort des États membres de l'Union, qui converge beaucoup avec les axes de la politique française en ce qui concerne l'évaluation de la recherche, l'édition scientifique et le multilinguisme.

Par ailleurs aux États-Unis, la Maison Blanche a renforcé en 2022 ses dispositions relatives à l'accès ouvert datant de 2013, qui s'approche beaucoup de la politique de la Coalition S. Au-delà des différences de styles et de rhétorique, la plupart de ces politiques développent des fonds dédiés à la science ouverte, mobilisent plusieurs voies pour l'accès ouvert aux publications scientifiques et engagent des stratégies de non cession des droits. C'est le cas de l'ensemble des agences membres de la coalition S, qui compte notamment parmi ses membres le Fonds national Suisse, le National Health and Medical Research Council Australien, les anglais de UKRI et du Wellcome trust, le Fonds de recherche du Québec, l'Organisation mondiale de la Santé,

les américains Howard Hughes Medical Institute et Bill et Melinda Gates Foundation, la FTC Portugaise, le Research council of Norway, le FWF Autrichien et bien sûr notre Agence nationale de la recherche.

D'une façon générale, les politiques de science ouverte se développent en s'appuyant sur l'impérieuse nécessité de faire circuler les connaissances produites sur la base de budgets publics. Pour la France, les dépenses de recherche publiques s'élèvent à 22,5Mds €¹. C'est grâce à cet investissement important de l'Etat que les nouvelles connaissances produites par les chercheurs de la recherche publique française voient le jour et peuvent faire l'objet de publications évaluées par les pairs. C'est parce que nous sommes conscients de la valeur de ces productions que nous souhaitons augmenter leur impact scientifique, économique et de société.

Vous faites écho à des inquiétudes de la part d'acteurs qui semblent trouver que le MESR mène une politique trop volontariste et n'a ajouté aucune nouvelle obligation ou nouvelle contrainte légale dans la Loi de programmation de la recherche. C'est précisément cet équilibre que nous cherchons à développer : nous donner collectivement un horizon clair, tout en accompagnant en douceur les communautés scientifiques et les acteurs qui leur offrent des services, vers une science de plus en plus ouverte, sans inscrire dans la loi des obligations nouvelles.

Vous soulignez la nécessité de soutenir à la fois les acteurs publics et les acteurs privés. Vous mentionnez à ce titre les deux plateformes françaises que sont Cairn.info et OpenEdition dont vous soulignez le rayonnement offert à la recherche scientifique française. En effet, avec une fréquentation cumulée de l'ordre de 200 millions de visites par an, elles constituent une grande réussite, pluraliste, dont nous pouvons nous féliciter ensemble. Ce succès est largement dû aux stratégies d'ouverture des contenus de ces deux plateformes, dont les contenus touchent des publics rarement atteints avec des contenus placés sous abonnement.

Vous appelez de vos vœux la mise en place d'un deuxième plan de soutien à l'édition scientifique, pour soutenir cette activité en France et lui donner de la visibilité à moyen terme. J'ai le plaisir de vous confirmer que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a désormais initié ce deuxième plan, qui permet un soutien à deux acteurs privés et à un acteur public. Ces acteurs servent d'intermédiaires afin de soutenir les revues auxquelles ils fournissent des services. Bien entendu, notre soutien n'est pas conditionné au statut –public ou privé– de la structure légale qui porte les revues, d'autant plus qu'il existe des revues accueillies ou possédées par des structures privées qui bénéficient, comme vous le savez, d'emplois publics. Cette séparation public / privé est donc peu opérante. Vous trouverez en annexe de ce courrier une présentation du deuxième plan de soutien, qui mobilise un budget ministériel et une implication renforcée des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les établissements jouent le jeu d'un engagement pluriannuel, apportant ainsi de la visibilité économique aux acteurs de l'édition scientifique française. S'étendant sur une durée de cinq ans, le plan bénéficie d'un budget ministériel majoré et s'inscrit à nouveau dans une temporalité de 5 ans, de 2022 à 2026. Il est coordonné avec les négociations des groupements de commande d'abonnements aux ressources électroniques dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche au niveau national. Nos ambitions sont les suivantes :

- Favoriser la publication et la diffusion des écrits scientifiques en accès ouvert immédiat, en s'appuyant sur différents modèles économiques adaptés aux pratiques disciplinaires, au positionnement des éditeurs de revues et des plateformes d'agrégateurs,
- Accompagner les éditeurs de revues et les agrégateurs vers un modèle de publication ouvert tout en préservant leur viabilité économique.
- Explorer de nouveaux modèles économiques pour l'édition scientifique numérique ouverte et notamment le modèle du « *subscribe to open* ».

Vous appelez à un « bon usage de l'édition diamant » (édition sans abonnement et sans frais de publication, par exemple mobilisant le modèle « *subscribe to open* »), semblant penser que les moyens majeurs ont été placés principalement sur le diamant, au détriment des autres modèles. En réalité, le Fonds national pour la science ouverte tente un rééquilibrage dans un paysage dominé par les abonnements et les frais de publication, donc par une édition qui n'est pas en accès ouvert ou qui exige des frais de publication parfois élevés. La France dépense environ 90M€ en abonnements/an ainsi que 30M€/an en frais de publication, et les 3M€/an du Fonds national pour la science ouverte ne sont qu'une modeste tentative de rééquilibrage du

¹ Projet annuel de performance 2022, et Projet de loi de finances 2023.

secteur. A ce stade, la contribution de l'édition diamant à l'ouverture des publications des chercheurs publics en France ne s'élève qu'à 9%, et ne représente que 4% des publications de chercheurs français, proportion qui semble similaire dans les autres pays européens. Nous sommes donc très loin de l'hégémonie que certains ont cru voir apparaître.

Par ailleurs, je vous confirme que, depuis sa création, le Fonds national pour la science ouverte peut soutenir des initiatives privées comme publiques. Le Fonds peut également soutenir des initiatives qui demandent aux auteurs des frais de publication, à condition qu'ils soient considérés comme raisonnables et transparents. Nous avons aussi mené des expérimentations pour développer des accords « *read and publish* » avec plusieurs éditeurs, dont un éditeur privé français. Comme vous le voyez, nous sommes ouverts à une grande diversité de modèles. C'est tout le sens de l'ambition relative à la bibliodiversité, à l'opposé d'une situation oligopolistique, figée et onéreuse. Nous ne sommes par ailleurs pas enclins à augmenter indéfiniment les moyens déjà très élevés que nous dépensons pour avoir accès à la possibilité de lire ou de publier nos propres recherches.

Vous évoquez, au fil de votre texte, des revues précises, comme *Esprit* et *Le Débat*, les *Temps Modernes* et *Commentaire*. Ces quatre revues n'étant pas des revues académiques mais des revues de débat, elles ne sont pas concernées par les politiques de science ouverte. Les politiques de science ouverte concernent seulement les productions scientifiques, évaluées par les pairs, publiées dans des revues à comité de lecture, présentant à la fois les méthodes et les résultats d'une recherche, avec un riche appareil critique/documentaire/statistique et bibliographique. Ce sont les publications qui relèvent de l'administration de la preuve scientifique qui sont concernées, pas les efforts de médiation scientifique ou de débat public. Vous insistez dans votre avis sur le besoin de clarifier la séparation entre les publications qui relèvent d'une politique de science ouverte, et celles qui n'en relèvent pas. Notre politique ne concerne que ce qui est considéré par la communauté académique, dans les processus d'évaluation, comme une production scientifique à part entière. Nous n'ambitionnons pas de déborder de ce périmètre. Les efforts de communication scientifique ou de participation au débat public, voire à l'expertise publique, de la part des chercheurs sont encouragés par notre ministère, mais ne relèvent pas de la politique de science ouverte.


Vous vous faites l'écho de préoccupations de certains acteurs relatives aux libertés académiques. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs sont libres de choisir la revue dans laquelle ils publient. Il peut arriver qu'une agence de financement comme l'ANR refuse de financer certains frais de publication, mais cela ne constitue pas une interdiction de publier dans la revue de son choix, d'autant qu'il est possible de publier une revue en accès fermé tout en publiant dans les délais idoines une copie du manuscrit auteur accepté dans une archive ouverte.

Enfin, je voudrais redire l'importance que nous accordons à la vitalité du secteur éditorial scientifique français, qu'il soit public et privé. Il n'est donc aucunement question de considérer ce secteur comme une survivance inutile d'un passé révolu (vous parlez de « machines à vapeur »), bien au contraire. Le recul déjà ancien de la France dans le domaine de l'édition en sciences, techniques et médecine (STM) n'est pas une fatalité. La bonne tenue de notre édition en sciences humaines et sociales (SHS) est une force. **Vous pouvez compter sur l'engagement du MESR pour poursuivre notre effort de promotion de l'édition scientifique française et nous sommes ouverts à toute coopération dans ce sens avec le Centre National du Livre.**

Pour terminer, je voudrais à nouveau vous remercier, Monsieur le Médiateur, pour votre rapport et pour sa contribution à un dialogue apaisé avec les différents acteurs de l'édition scientifique. Je renouvelle notre volonté de dialogue, notamment à travers l'Observatoire de l'édition scientifique, que nous avons, comme vous le savez, créé fin 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération,

Le chef de service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche


Sébastien Chevallier

Annexe 1 : Plan de soutien à l'édition scientifique, bilan et perspectives

Le plan de soutien à l'édition scientifique est un dispositif budgétaire incitatif créé par le MESR en décembre 2016 combinant des subventions à trois plateformes éditoriales choisies pour leur caractère structurant dans l'écosystème éditorial, une étude sur les revues, ainsi que de l'aide à la traduction. Créé à la demande du Premier Ministre et en lien avec le ministre de la Culture, le comité de suivi de l'édition scientifique (CSES) a suivi la création et la mise en œuvre du plan de soutien.

Bien que le premier volet 2017-2021 du plan de soutien à l'édition scientifique ait permis l'amorçage d'un accompagnement des éditeurs scientifiques français vers plus d'accès ouvert de leurs contenus scientifiques (1), un second volet 2022-2026 a été implanté pour consolider les acteurs dans une transition durable respectueuse des spécificités disciplinaires et des modèles d'ouverture choisis (2)

1. Les subventions à trois acteurs majeurs de l'écosystème éditorial prévues par le premier plan de soutien à l'édition scientifique 2017-2021 ont contribué à inciter les acteurs à accélérer leur ouverture de la science.

Le plan de soutien à l'édition scientifique 2017-2021 a soutenu les éditeurs et plateformes français suivants vers plus d'accès ouvert dans la diffusion des contenus scientifiques : Cairn.info et OpenEdition en SHS, EDP Sciences en STM.

D'un montant de 3,5 M€ pour la période 2017-2021, le plan de soutien à l'édition comprend les subventions aux plateformes (2,45 M€) dans le cadre d'un protocole qui encourage l'accès ouvert et la réalisation d'études sur les revues et les plateformes de diffusion (0,26 M€), ainsi que de l'aide à la traduction (0,7 M€).

De plus le plan de soutien à l'édition scientifique 2017-2021 a été adossé au renforcement des groupements de commandes au niveau national d'un montant de 13 M€ pour consolider les politiques d'achat de revues ce qui a revivifié l'écosystème.

Fin 2021, les effets mesurables du plan sont l'extension du nombre d'établissements participant aux groupements de commandes, l'accroissement du nombre de revues en accès ouvert, et l'adoption d'une norme commune d'analyse des audiences (Counter 5) ce qui correspond à une bonne pratique statistique commune indispensable à la montée en qualité des acteurs.

Les groupements de commande au long terme, avec une visibilité sur 5 ans, ont des effets structurants pour les plateformes et les éditeurs et donnent du temps aux acteurs pour s'adapter au passage à l'accès ouvert.

La promotion et le développement d'une édition en accès ouvert, a été particulièrement efficace pour OpenEdition et EDP Sciences. Le bilan relatif à l'accord avec Cairn.info est plus mitigé, une réduction minimale de barrière mobile ayant eu lieu sur un nombre restreint de revues.

Pour Cairn.info, le plan de soutien a permis de diffuser en accès ouvert en 4 ans environ 2000 articles soit un coût de 135 € par an et par article. L'impact sur l'usage de cette ouverture est très net : 600 000 consultations supplémentaires en 2019 et 900 000 consultations en 2020. La baisse des abonnements papier n'a pas été constatée et la baisse des revenus numériques ont été très largement compensées par le plan de soutien avec des gains moyens de 3700€ par revue et 4000€ hors taxe.

Pour EDP Sciences, le plan a permis de diffuser en accès ouvert, en licence CC BY, 2.295 articles depuis janvier, cela représente une moyenne annuelle de 650 articles (704 en 2020 – 633 en 2017) et un coût de 788 euros en moyenne à l'article. En 2020 54% des contenus publiés par EDPS sont en accès ouvert et le plan y participe à 32%. Les articles sont également déposés dans HAL depuis juillet 2020 et versés dans IStex pour une possible fouille de texte.

De plus, le groupement de commandes a permis d'augmenter le nombre d'institutions abonnées passant de 56 en 2017 à 69 en 2020.

Pour OpenEdition, en 4 ans le plan de soutien a permis de faire basculer vers un accès ouvert complet plus de 100 revues allant bien au-delà de l'objectif de départ.

Le groupement de commande a, quant à lui, permis d'augmenter le nombre de bibliothèques abonnées passant de 76 en 2018 à près de 100 en 2020.

En 2021 le plan de soutien représente 25% des revenus reversés aux 175 revues scientifiques.

2. La consolidation des acteurs dans une transition durable et respectueuse des spécificités disciplinaires et des modèles d'ouverture souhaités est l'orientation choisie pour le second plan de soutien à l'édition scientifique qui couvre la période 2022-2026.

Le nouveau plan de soutien est majoré. Il est à destination des mêmes plateformes de diffusion et fera l'objet d'une évaluation régulière afin de :

- favoriser la publication et la diffusion des écrits scientifiques en accès ouvert immédiat, en s'appuyant sur différents modèles économiques adaptés aux pratiques disciplinaires, au positionnement des éditeurs de revues et des plateformes ;
- accompagner les éditeurs de revues et les plateformes vers un modèle de publication ouvert tout en préservant leur viabilité économique ;
- explorer de nouveaux modèles économiques pour l'édition scientifique numérique ouverte, et notamment le modèle du « Subscribe to open ».

Pour Cairn.info, le groupement de commande intègre une politique de soutien à la transition vers l'accès ouvert des revues qui se manifesteront comme candidates à une diffusion ouverte immédiate sans barrière mobile de l'ensemble de leurs contenus.

Pour EDP Sciences, l'accord porte sur un modèle d'accès et de financement de la communication scientifique, en proposant un modèle économique soutenable au développement de la publication en libre accès. EDP Sciences se donne pour objectif de basculer son portefeuille de revues en libre accès (tout en maintenant un équilibre économique), le modèle Subscribe to Open étant l'un des modèles qui pourra être déployé.

Pour OpenEdition, le protocole a pour objet de soutenir le modèle accès ouvert freemium et d'encourager les revues à supprimer toute barrière à leur diffusion en accès ouvert.

Annexe 2 : commentaires et précisions techniques sur le projet d'avis

- Le rapport pointe la nécessité de trouver un équilibre entre l'édition publique et l'édition privée, de délimiter des périmètres, de traiter de façon particulière les disciplines en fonction de leurs spécificités et bien sûr d'aborder le sujet complexe des livres. Sur l'ensemble de ces questions l'Observatoire de l'édition scientifique pourrait faire des propositions utiles.
- Le texte insiste sur l'importance de travailler sur les livres et leur ouverture, et nous partageons cette attente. Un groupe de travail de l'Observatoire de l'édition, en coordination avec le groupe Edition science ouverte du Comité pour la science ouverte, travaille à une meilleure connaissance des frais de publication des ouvrages ce qui nous paraît être un préalable indispensable à la formalisation d'un financement des livres diffusés en libre accès.
- Le projet d'avis indique qu'une politique relative à l'édition scientifique ne peut se résumer à une politique de science ouverte. Nous partageons cet avis. Le MESR porte pour sa part une politique de soutien à l'édition scientifique qui va au-delà de la science ouverte : structuration du paysage par la création d'une Alliance des éditeurs scientifiques publics ; aide au réseau Medici des professionnels de l'édition ; soutien à un service public de diffusion distribution à la FMSH.
- Les licences *Creative Commons* sont des licences créées par des juristes dans le respect du droit d'auteur. Il serait donc faux de dire que ces licences ne seraient « pas un régime de propriété intellectuelle ».
- Le rapport indique que la science ouverte consisterait à ouvrir les « cahiers de laboratoire ». Les cahiers de laboratoires ne seront en réalité jamais ouverts. Ils contiennent des secrets et sont protecteurs de la propriété intellectuelle de nos établissements, en amont de la publication des résultats.
- L'European Research Council s'est en effet retiré de la coalition S, mais il applique la politique définie par la coalition S et par la Commission européenne : tous les résultats de ce programme de financement de l'excellence européenne sont soumis à une obligation stricte de publication en accès ouvert, au même titre que l'ensemble du programme Horizon Europe.
- Le modèle platine est en réalité un autre nom du diamant.
- Le modèle diamant n'est pas synonyme du modèle freemium.
- Le texte indique que « le modèle diamant repose essentiellement sur le financement de l'édition par la puissance publique », ce qui est en fait le cas de presque toutes les formes d'édition scientifique, puisqu'elles sont financées par des abonnements, frais de publications, cotisations venant des universités et organismes de recherche, à l'exception de quelques disciplines qui ont des abonnements issus de praticiens privés. Ainsi, le modèle diamant est finançable par le modèle des abonnements.